

Paris, le 7 septembre 2026

AVIS INTERNET

NATIXIS ESG PEA

(FR0013196672)

Nous vous informons des modifications suivantes :

1. Elargissement de l'univers d'investissement aux OPC hors groupe

Dorénavant, les OPC seront sélectionnés au sein d'OPC , y compris des ETF, internes et/ou externes au groupe BPCE.

2. Précision d'un risque de conflit d'intérêt vis à vis des fonds sous-jacents

Les OPC détenus par le FCP peuvent être gérés par la Société de Gestion, le délégataire de gestion ou une société juridiquement liée ou par une société du groupe BPCE.

Cette situation est susceptible de générer un conflit d'intérêt.

Pour y répondre, la Société de Gestion ainsi que le délégataire de gestion disposent et maintiennent opérationnelle une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre des principes généraux posés par la réglementation applicable (Directives AIFM et MIF notamment). Cette politique est disponible sur les sites internet de la Société de gestion (<https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>) et du délégataire de gestion (www.vega-is.com/informations-reglementaires).

3. Modification du taux d'alignement à la taxonomie

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnement aligné sur la taxonomie passe de 3% à 0%.

Ces modifications entreront en vigueur le 10 septembre 2026.

La documentation juridique (documents d'informations clés (DIC) et prospectus intégrant l'annexe SFDR) est disponible auprès de Natixis Investment Managers International : www.im.natixis.com.



Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Service Clients

43, avenue Pierre Mendès-France

75013 PARIS

